



SOUTENIR L'ECONOMIE

17 juin 1915

Le Préfet des Bouches-du-Rhône
Marseille

TRAVAILLEURS AGRICOLES.

En réponse à votre circulaire du 10 juin courant au sujet des territoriaux qui peuvent être mis à la disposition des agriculteurs en prêt ordinaire des ouvriers agricoles de la culture, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des agriculteurs de la commune qui désirent bénéficier de cette main d'œuvre:

Noms	Adresse	nombre de territoriaux	observations
Raymond Martin	Beaulieu	2	
Jayne André	Gargues	1	
Jourdan Bernard	St Pierre	2	
Sagand Frédéric	St Nitre	2	Faucheurs
Koblenky	Camp Major	1	
Ugon Henri	Gde Gélade	2	Faucheurs
Roman Joseph	Favary	1	
Pouzel Frères	Les Jubeu	2	Faucheurs
Pouzel Joseph	Défensions	1	
Cattol Martin	Beaulieu	2	
Total.....		19	

Liste des propriétaires désirant bénéficier de la main d'œuvre agricole, 17/06/1915 © AMA V H 6

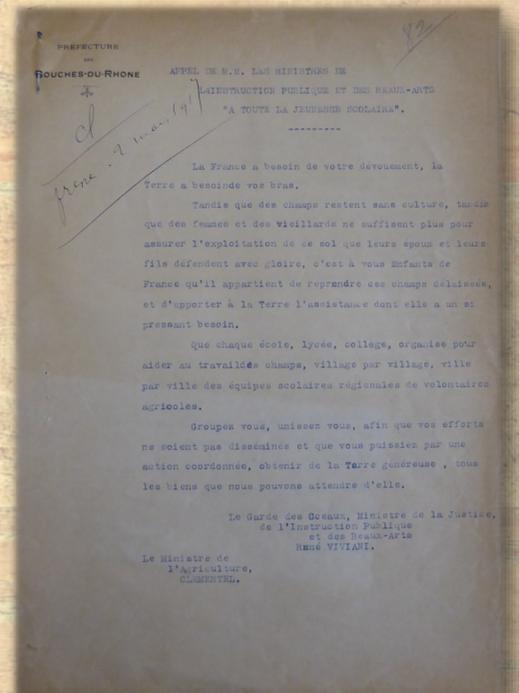
Dans un premier temps, l'agriculture ne souffre pas de l'état de guerre, la moisson est terminée au moment de la mobilisation. Les hommes disponibles remplacent les hommes mobilisés, les enfants de 12 à 14 ans travaillent aussi à remplacer les parents dans les petits travaux de la ferme ou de la campagne au cours des grandes vacances. Les fermiers s'entraident en se prêtant les uns aux autres les animaux qui restent disponibles. Malgré cela, le sarclage du blé et les labours des vignobles doivent être abandonnés. Le manque de bras et d'attelage pénalisent peu les ensemencements de l'automne 1914.

Les difficultés ont été anticipées par les autorités au niveau national : des permissions d'une durée de quinze jours aux territoriaux et réservistes de toutes armes pendant la période des semailles. Les travaux du printemps 1915 peuvent se faire grâce aux ouvriers italiens qui chôment à Aubagne. Les fermiers ont pu les employer jusqu'à la mobilisation italienne.

Les réfugiés français ou belges, venus d'Allemagne et résidant à Aubagne, les permissionnaires et les ouvriers agricoles favorisés par les autorités militaires à l'époque des grands travaux des champs comblent aussi autant que possible les vides laissés par les mobilisés. A charge pour les maires d'établir les listes des agriculteurs intéressés. Un garde-champêtre est chargé de parcourir la campagne pour recenser les besoins des fermiers ou propriétaires et des femmes dont les maris agriculteurs ne peuvent pas avoir de permission. Ainsi une liste de dix propriétaires réclamant dix-neuf territoriaux dont neuf faucheurs est transmise au préfet le 17 juin 1915.

Au début de l'année 1916, au vu des demandes répétées des plus grands propriétaires d'Aubagne pour obtenir de la main d'œuvre pour des longues durées, le comité d'action agricole envisagé alors de recourir aux prisonniers de guerre.

En septembre 1916, un avis paru dans la presse locale par l'Office départemental de placement invite la jeunesse des écoles à fournir son concours à l'œuvre de la Défense Nationale en suppléant au défaut de main d'œuvre pour les vendanges.



Emploi de la main d'œuvre scolaire pour les vendanges, 1916 © AMA V H 6

Semez du blé.
Plantez des pommes de terre.
Cultivez vos vignes.

Le pinard, la patate et la boule de son,
Autant que le canon,
Mettront la Boche à la raison.

Propagande sur un carnet de travail d'ouvrier agricole, 1916 © AD13 10 R 36

La production et la consommation de la pomme de terre vont être au cœur des préoccupations des édiles et un service central de la pomme de terre sera d'ailleurs créé à Paris. Le 2 décembre 1915, le Conseil général vote un crédit de 80 000 francs qui sera distribué en primes aux planteurs de pommes de terre. Ainsi tout planteur dont l'ensemble des cultures de pommes de terre atteindra au dépassera un hectare aura droit à une prime de 30 francs. La déclaration de culture de pommes de terre représente en juin à ce moment-là 22 hectares 78 ares, vingt-sept agriculteurs vont prétendre à la prime.

L'annonce de la guerre conduit au chômage général des diverses industries locales qui se composent majoritairement de petits ateliers. En 1915, le travail reprend dans les scieries, les tonnelleries et deux ou trois usines de poteries grâce aux nécessités de la Défense Nationale et à un personnel ouvrier provenant des sursis militaires. L'usine Coder, travaillant sous contrôle du service des forges au 31 mai 1916, occupe plus de cent sursitaires à la fabrication des roues et des charriots.

L'usine à gaz Bizalion, en partie privée de son personnel technique est victime aussi du manque de matières premières bloquées dans l'usine d'Arles, gérée également par le même directeur. Quelques échanges administratifs débloquent la situation et les premières années de guerre se passent sans trop de difficultés pour l'éclairage de la ville et des particuliers.

La première Guerre marque un tournant dans la situation des usines aubagnaises. Avec la disparition des débouchés coloniaux, la dépréciation commerciale des productions, les grèves ouvrières de 1919, la modernisation des outils et l'évolution du goût de la société, beaucoup d'usines ne s'en remettront pas. La ville voit ainsi disparaître peu à peu ces activités qui ont fait sa prospérité à la fin du XIXe siècle. Seules vont subsister les grandes entreprises dont il reste encore aujourd'hui la fabrique Ravel-Decroix ou bien quelques petits ateliers qui ont su s'adapter au marché et renouveler leur production comme celui de Louis Sicard dont la famille Amy perpétue le travail.

Etat numérique du personnel ouvrier des usines travaillant pour la Défense Nationale sous le contrôle des services indiqués ci-après:

	1. Service A.				
	Militaire	Civils	Strasbourgs	Alsaciens	Als. de guerre
Marine	1.529	2.351	1.319	1.112	53
Artillerie	1.499	1.191	1.531	1.951	14
Armement chimique	181	118	202	391	-
Travaux	3.973	1.219	152	2.026	339
Genie	75	74	421	220	-
Total	2.291	5.191	3.761	5.411	379
2. Service B.					
Marine	2.174	2.737	1.102	1.623	179
Inspection des Travaux	1.259	719	593	532	15
Travaux	34	211	25	193	14
Genie	165	115	663	315	4
Scientifique	8	19	25	17	11
Total	3.799	3.551	2.143	2.514	231
3. Etat Général.					
Services A+B	10.910	2.449	6.910	7.731	620
56.774					

Nota. Manquant le chiffre des ouvriers de l'Industrie et de la Marine de Guerre.

M. le Préfet des Bouches-du-Rhône

Etat numérique du personnel des usines travaillant pour la Défense Nationale © AD13 2 R 58